

COMMENTAIRE

DE LA JUSTICE MILITAIRE

PAR M. D'EST

1873
Petracchi

MENTAIRE

SUR LE

DE JUSTICE MILITAIRE

D'UNE INTRODUCTION HISTORIQUE

COMPRENANT

UN COMMENTAIRE JURIDIQUE DE CHAQUE ARTICLE DU CODE,
LES PRINCIPES DE DROIT INTERNATIONAL QUI S'Y RATTACHENT,
LES DISPOSITIONS DES LEGISLATIONS ETRANGERES,
LES DECISIONS ARRIVEES AUX PRINCIPAUX TRIBUNAUX MILITAIRES,
DES EXEMPLES HISTORIQUES, ETC.
UN EXPOSE DE LA LEGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE,
UN RECUEIL DE MODELES DE FORMULES

ET SUIVI

D'UNE TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

PAR

M. P. PRADIER-FERRET

AVOUCAT A LA COUR D'APPEL DE LYON

Docteur en Droit, ancien professeur de Droit à la Faculté de Lyon,
ancien avocat général à la Cour de Cassation, ancien avocat
général à la Cour de Nîmes, ancien avocat à la Cour de Montpellier,
ancien avocat à la Cour de Pau, ancien avocat à la Cour de Toulouse,
ancien avocat à la Cour de Bordeaux, ancien avocat à la Cour de
Clermont-Ferrand, ancien avocat à la Cour de Dijon, etc.

ET

DE LA MAISON LEFAYRE



PARIS, CHEZ M. L. DUMAIN

15, RUE CASSENETTE

PREMIER SERVICE DES POSTES, 30

1873

TABLE

DES LIVRES, DES TITRES ET DES CHAPITRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	I
INTRODUCTION HISTORIQUE	V
INSTRUCTIONS relatives à l'exécution du nouveau Code de justice militaire	1

CODE DE JUSTICE MILITAIRE

LIVRE PREMIER

DE L'ORGANISATION DES TRIBUNAUX MILITAIRES

(ART. 1^{er} A 52)

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES (art. 1 ^{er})	13
TITRE I ^{er} . Des conseils de guerre et des conseils de révision permanents dans les divisions territoriales (art. 2 à 32)	17
CHAP. I ^{er} . Des conseils de guerre permanents dans les divisions territoriales (art. 2 à 25)	17
CHAP. II. Des conseils de révision permanents dans les divisions territoriales (art. 26 à 32)	42
TITRE II. Des conseils de guerre et des conseils de révision aux armées, dans les communes, dans les départements et dans les places de guerre en état de siège (art. 33 à 50)	53
CHAP. I ^{er} . Des conseils de guerre aux armées (art. 33 à 37)	53
CHAP. II. Des conseils de révision aux armées (art. 38 à 41)	56
CHAP. III. Dispositions communes aux deux chapitres précédents (art. 42)	59
CHAP. IV. Des conseils de guerre dans les communes, les départements et les places de guerre en état de siège (art. 43 à 46)	59
CHAP. V. Des conseils de révision dans les communes, les départements et les places de guerre en état de siège (art. 47 à 49)	63
CHAP. VI. Dispositions communes aux chapitres précédents (art. 50)	64
TITRE III. Des prévôtés (art. 51 et 52)	65

LIVRE II

DE LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX MILITAIRES

(ART. 53 A 82)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. 53 et 54)	69
TITRE I ^{er} . Compétence des conseils de guerre (art. 55 à 71)	72
CHAP. I ^{er} . Compétence des conseils de guerre permanents dans les divisions territoriales en état de paix (art. 55 à 61)	72
CHAP. II. Compétence des conseils de guerre aux armées et dans les divisions territoriales en état de guerre (art. 62 à 69)	95
CHAP. III. Compétence des conseils de guerre dans les communes, les départements et les places de guerre en état de siège (art. 70)	109

- CHAP. IV. Dispositions communes aux trois chapitres précédents (art. 71).
 TITRE II. Compétence des conseils de révision (art. 72 à 74).
 TITRE III. Compétence des prévôtés (art. 75).
 TITRE IV. Compétence en cas de complicité (art. 76 à 79).
 TITRE V. Des pourvois devant la Cour de cassation (art. 80 à 82).

LIVRE III

DE LA PROCÉDURE DEVANT LES TRIBUNAUX MILITAIRES

(ART. 83 A 184)

- TITRE I^{er}. Procédure devant les conseils de guerre (art. 83 à 158).
 CHAP. I^{er}. Procédure devant les conseils de guerre dans les divisions territoriales en état de paix (art. 83 à 151).
 Section I^{re}. De la police judiciaire et de l'instruction (art. 83 à 107).
 Section II. De la mise en jugement et de la convocation du conseil de guerre (art. 108 à 112).
 Section III. De l'examen et du jugement (art. 113 à 151).
 CHAP. II. Procédure devant les conseils de guerre aux armées, dans les divisions territoriales en état de guerre, et dans les communes, les départements et les places de guerre en état de siège (art. 152 à 158).
 TITRE II. Procédure devant les conseils de révision (art. 159 à 172).
 TITRE III. Procédure devant les prévôtés (art. 173 et 174).
 TITRE IV. De la contumace et des jugements par défaut (art. 175 à 179).
 TITRE V. Dispositions générales (art. 180 à 184).

LIVRE IV

DES CRIMES, DES DÉLITS ET DES PEINES

(ART. 185 A 266)

- TITRE I^{er}. Des peines et de leurs effets (art. 185 à 203).
 TITRE II. Des crimes, des délits et de leur punition (art. 204 à 266).
 CHAP. I^{er}. Trahison, espionnage et embauchage (art. 204 à 208).
 CHAP. II. Crimes ou délits contre le devoir militaire (art. 209 à 216).
 CHAP. III. Révolte, insubordination et rébellion (art. 217 à 225).
 CHAP. IV. Abus d'autorité (art. 226 à 229).
 CHAP. V. Insoumission et désertion (art. 230 à 243).
 Section I^{re}. Insoumission (art. 230).
 Section II. Désertion à l'intérieur (art. 231 à 234).
 Section III. Désertion à l'étranger (art. 235 à 237).
 Section IV. Désertion à l'ennemi ou en présence de l'ennemi (art. 238 et 239).
 Section V. Dispositions communes aux sections précédentes (art. 240 et 243).
 CHAP. VI. Vente, détournement, mise en gage et recel des effets militaires (art. 244 à 247).
 CHAP. VII. Vol (art. 248 et 249).
 CHAP. VIII. Pillage, destruction, dévastation d'édifices (art. 250 à 256).
 CHAP. IX. Faux en matière d'administration militaire (art. 257 à 260).
 CHAP. X. Corruption, falsification et infidélité dans le service et dans l'administration militaire (art. 261 à 265).
 CHAP. XI. Usurpation d'uniformes, costumes, insignes, décorations et médailles (art. 266).
 TITRE III. Dispositions générales (art. 267 à 275).
 Dispositions transitoires (art. 276 à 277).
 Disposition nouvelle (Loi du 2 août 1871).

APPENDICE

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

256
261
261